



Intervention liminaire – Plénière du 02/04/2026
Marie-Claude BRIET-CLEMONT

Seul le prononcé fait foi.

Chers-es collègues,

C'est avec une certaine gravité que j'ouvre cette séance plénière qui peut être notre dernière sous cette forme, dans le cadre législatif et réglementaire qui préside aux missions et au fonctionnement des CESER. En effet, le texte de loi concernant la simplification de la vie économique devrait être soumis au vote de l'assemblée nationale à partir du 13 avril. Dans ce texte, les parlementaires composant la commission mixte paritaire ont réintroduit, au mépris du vote de l'assemblée nationale d'avril 2025, un cavalier législatif donnant au président du conseil régional le pouvoir de créer un CESER. Cette disposition instituerait ainsi un caractère optionnel à l'existence des CESER, introduisant ainsi une rupture d'égalité dans l'organisation territoriale de la république et dans la démocratie régionale.

Cette loi, si elle est votée, affaiblit les CESER, mais elle fragilise l'institution régionale dans son ensemble. La volonté de certains parlementaires de rendre les CESER optionnels participe aujourd'hui d'un double mouvement : l'affaiblissement du fait régional, de l'institution régionale, et la remise en cause d'un fonctionnement démocratique régional qui repose aujourd'hui sur l'équilibre entre démocratie représentative et démocratie participative, tel que l'avait imaginé le Général de Gaulle, il y a plus de 50 ans.

Car c'est bien de la conception de la démocratie et de son fonctionnement dont il est question dans ce cavalier législatif, qui n'a rien à voir avec les enjeux de simplification de la vie économique de nos territoires.

La démocratie est un processus, une construction continue, fondée sur une exigence collective qui repose sur un ensemble de principes vivants : l'égalité des citoyens, la reconnaissance des pluralismes, l'existence de contre-pouvoirs effectifs, la capacité à organiser un débat public éclairé.

La démocratie ne peut se réduire non plus au seul moment électoral. Aucune démocratie ne peut durablement se maintenir si elle se contente de consulter ses citoyens à intervalles réguliers sans leur permettre de comprendre, de débattre et de contribuer à la décision publique.

La crise démocratique actuelle n'est pas un rejet de la démocratie, mais une exigence accrue à son égard. Les citoyens n'aspirent pas à moins de démocratie, mais à une démocratie plus lisible, plus accessible et plus effective. Ils demandent à être reconnus comme des acteurs à part entière, capables de contribuer à la définition de l'intérêt général.

C'est cette tension, entre un modèle représentatif fragilisé et une aspiration croissante à la participation, qui constitue le cœur du moment démocratique que nous traversons. Elle appelle non pas des

réponses ponctuelles, sous le fallacieux prétexte d'économie budgétaire, mais une réflexion de fond sur les conditions d'une démocratie plus vivante, plus ouverte et plus partagée. Il nous faut repenser les conditions d'une participation citoyenne effective, éclairée et continue, seule à même de faire vivre les principes dont elle se réclame.

Cette aspiration à un renouveau démocratique ne demande qu'à trouver des formes institutionnelles solides, capables d'articuler expression citoyenne, expertise collective et décision politique.

C'est précisément ce rôle que jouent les corps intermédiaires, et en particulier les CESER. Ils permettent de transformer des intérêts parfois divergents en analyses partagées, et d'éclairer les choix publics par une délibération collective.

Dans notre démocratie fragilisée par la défiance, nos instances ne sont pas des accessoires : elles sont des infrastructures démocratiques. Elles rendent possible une participation continue, structurée et informée, à rebours d'une consultation ponctuelle ou d'une expression fragmentée. Plutôt que fragiliser nos instances, les CESER plaident pour une évolution et un renforcement de leurs missions au service des équilibres économiques, sociaux et environnementaux des territoires.

Renforcer les CESER, ce n'est pas complexifier la décision publique. C'est au contraire lui redonner de la légitimité, en l'adossant à une délibération ouverte, pluraliste et éclairée. C'est reconnaître que la

qualité démocratique ne se mesure pas seulement à l'acte de vote, mais à la capacité d'une société à organiser le dialogue entre ses composantes.

Nous avons besoin, non pas de moins, mais davantage de médiation, davantage de délibération, davantage de participation structurée. Nous avons besoin d'un renforcement assumé des corps intermédiaires, qui impulsent des dynamiques collectives, pour fabriquer du commun, ouvrir de nouvelles pistes aux politiques régionales qui répondent aux défis de notre époque. C'est ce à quoi notre assemblée, forte des compétences qui lui sont attribuées à travers les différentes lois d'administration territoriale de la République par le législateur, s'attache à travers ses travaux.

La densité des travaux qui sont soumis aujourd'hui à l'assemblée reflète la diversité des sujets et des problématiques sur lesquelles nos instances de travail sont légitimes à produire de la connaissance, de l'analyse et formuler des recommandations pour une amélioration continue des politiques régionales.

Nos travaux du jour illustrent les méthodes, les pas de côté et les chemins empruntés, différents à chaque fois, pour construire du commun à partir de notre expertise d'usage, celle des corps intermédiaires que nous représentons au sein de l'assemblée :

- Démarches qui s'inscrivent dans les politiques en faveur des territoires en déprise, à travers la réponse à la saisine du président Leroy concernant l'économie de proximité ;
- Regard sur les structures de coopérations transfrontalières, en réponse à des réflexions communes CESER/ Conseil régional ;
- Seconde contribution à la feuille de route industrie du Conseil régional, axée sur les enjeux de l'adaptation des compétences aux défis de la renaissance industrielle ;
- Réflexions plurielles sur les questions liées à la qualité de l'eau, qui proposent les manières d'embarquer l'ensemble des citoyens vers une démarche d'acceptabilité sociale de ces enjeux essentiels ;
- Approche à hauteur de citoyen des politiques d'aménagement foncier du territoire pour construire des opportunités d'attractivité, au-delà des contraintes réglementaires ;
- Engagement vers des politiques culturelles consacrant le spectacle vivant comme facteur d'une attractivité territoriale qui embrasse les défis de cohésion sociale et d'équilibre de modèles économiques innovants...

Notre journée de travail se terminera avec deux motions et une intervention d'actualité.

Je terminerai ce propos introductif en insistant sur le bien-fondé et le sens de notre motion, « *Le dialogue avec la société civile organisée est une exigence démocratique au service de la cohésion régionale* ».

Je vous souhaite, je nous souhaite, des débats apaisés, dignes et féconds, et je vous remercie de votre écoute.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT | 2 avril 2026